



# Contrat de location

Propriété louée : .....Les Cerisiers, Lauzès.....

Nom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Tel (HB) : .....(HR).....(portable).....

Email : .....

Date d'arrivée : .....Date de départ .....

Nombre d'adultes. ....Nombre d'enfants.....Agé(s) de.....

Trouvé par ?? 'Amivac' ..... 'Pour les Vacances' ..... '1000 Gîtes'..... 'Google '.....

'Annuaire des vacances'.....Par un ami..... ..Autre.....(précisez s'il vous plait)

Prix du séjour : .....€ (Euros)

Acompte (25%) : ..... € (Euros) (ci-joint)

Solde : .....€ (Euros) (à régler au moins 8 semaines avant la location)

Le locataire se déclare d'accord sur les termes de ce contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales au recto. Aucune rature ni surcharge ne sera acceptée dans la rédaction du contrat.

Cette location prendra effet si nous recevons le présent contrat daté et signé, accompagné de l'acompte à régler par cheque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de M. ou Mme Knowles Richard

**avant** le.....

A renvoyer à Mme Knowles Patricia, Augié, 46310, Montamel, France.

A.....

Le .....

(signature du locataire, précédée de la mention " lu et approuvé "

# LES CERISIERS, LAUZES

## Divers

- 1 Sans accord préalable les locations commencent les samedis à 16h et se terminent les samedis à 10h
- 2 Les draps, les tapis de bains et les torchons sont fournis. Les lits seront faits avant votre arrivée. Veuillez apporter vos propres serviettes.
3. Un téléviseur et un lecteur de CD sont fournis.
4. Une machine à laver ainsi qu'un fer à repasser sont mis à votre disposition.
5. Un service de nettoyage à la fin du séjour est disponible (coût 75 euros – à commander au moins 48 h avant votre départ)
6. Nous vous prions de ne pas fumer dans la maison' mais vous êtes libre de fumer sur la terrasse et aux alentours.

## Prix par semaine 2010

Semaine débutant	1 / 2 Pers	3 / 4 Pers	5 / 6 Pers	7 / 10 Pers		1 / 2 Pers	3 / 4 Pers	5 / 6 Pers	7 / 10 Pers
Jusqu'au 9 avril	Veuillez Demander				17 juillet - 20 août	1590 €			
10 avril – 14 mai	420 €	470 €	540 €	590 €	21 août - 27 août	950 €	1050 €	1200 €	1350 €
15 mai – 4 juin	470 €	520 €	590 €	650 €	28 août – 1 octobre	590 €	690 €	790 €	890 €
5 juin – 25 juin	590 €	690 €	790 €	890 €	2 oct - 15 octobre	420 €	470 €	540 €	590 €
26 juin - 16 juillet	950 €	1050 €	1200 €	1350 €	à partir du 16 octobre	Veuillez Demander			

\*\*\* Ces prix comprennent la literie, l'eau chaude, le gaz, l'électricité et les bûches pour l'insert \*\*\*

\*\*\* Pour les locations d'hiver ou de bas saison (avec chauffage centrale) - contactez-nous \*\*\*

Les chèques sont effectués à l'ordre de **Mme. Knowles Patricia**. Pour régler par virement veuillez nous contacter.  
La fiche de réservation et l'acompte sont à envoyer à **Mme. Knowles Patricia, Augié, 46310, Montamel, France**  
Téléphone ( 0033 ) ( 0 )5.65.36.83.80 Email : [info@vacationsfrance.net](mailto:info@vacationsfrance.net) Internet : <http://www.vacationsfrance.net>

## Conditions générales de location

- 1) " Les Cerisiers " Lauzès ; la propriété de Madame Knowles Patricia ; est offert en location saisonnière du samedi 16H au samedi 10H,
- 2) Le locataire signataire du présent contrat, conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.
- 3) Une caution de 400 euros sera demandée par le propriétaire, cette caution sera remboursée dans un délai de 3 semaines à compter du jour du départ, Déduction faite des détériorations ou du coût de remise en état des lieux  
Si la détérioration dépasse le montant de la location, la différence sera à la charge du locataire. En cas de désaccord, le propriétaire peut faire appel à un huissier. Les frais du constat de l'Huissier seront couverts par le locataire.
- 4) Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il s'engage à rendre les Cerisiers', Lauzès à son départ aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.
- 5) **Si le nombre de locataires ou utilisateurs dépasse le maximum de 10 personnes sans accord préalable**, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de rompre le contrat.
- 6) Le locataire s'engage à prévenir le propriétaire dans le moindre délai en cas de panne ou de défection de l'équipement divers installé dans 'les Cerisiers', ou les alentours, y compris la piscine. Le propriétaire s'engage à le faire réparer ou le remplacer le plus rapidement possible.
- 7) Le propriétaire décline toute responsabilité quant aux accidents ou dommages survenus sur l'ensemble de la propriété y compris la piscine. Tout enfant âgé de moins de 10 ans, ainsi que des personnes ne savant pas nager doit être accompagné par un responsable, adulte et nageur, pendant qu'il se trouve dans ou aux alentours de la piscine. Les portails de la piscine doivent rester fermés à tout moment.
- 8) **Les animaux ne seront pas acceptés par le propriétaire sans accord préalable**
- 9) **Paieiment :**
  - \* Réservation : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée.
  - \* Solde : Le solde de la location et la caution de 400 euros seront versés au moins huit semaines avant le début de la location. Toute infraction de cette clause pourrait entraîner la résiliation du présent contrat au tort du locataire. Le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.
- 10) **Condition d'annulation :**  
Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme au propriétaire  
Après déduction des frais d'administration, l'acompte est restitué quand " les Cerisiers " a pu être reloué pour la même période et au même prix.  
L'acompte reste acquis au propriétaire en cas de non relocation.  
En cas d'annulation dans les huit semaines précédant la période de location le solde ainsi que l'acompte restent acquis au propriétaire.
- 11) **Interruption du séjour :** En cas d'interruption du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.
- 12) **Assurances :** Le locataire est tenu d'assurer ses propres biens. Il est fortement recommandé de souscrire une assurance d'annulation.
- 13) **Litige :** Tout litige concernant l'état descriptif ou l'état des lieux devra être soumis au propriétaire dans les trois jours de l'entrée en jouissance des lieux loués.  
La responsabilité du propriétaire ne pourra dépasser le montant de la location.  
A défaut d'accord intervenu entre les deux parties, attribution exclusive est faite au tribunal du lieu où se trouve la location.